



## Critères d'admissibilité aux places subventionnées par Services Québec

Les places au coût de 5 \$/h sont **réservées** à la clientèle résidant ou travaillant (incluant le télétravail) sur le territoire de la région de la **Capitale-Nationale** et de **Chaudière-Appalaches**.

Pour chaque formation, le nombre maximum de clients provenant **d'une même entreprise** est **limité à trois**.

NOTE : Si vous ne répondez pas à ces critères, vous pouvez vous inscrire à nos formations au coût régulier.

### Clientèles admissibles :

- Les travailleurs en emploi;
- Les travailleurs autonomes;
- Les travailleurs saisonniers, pendant leur période d'arrêt de travail.

### Clientèles inadmissibles :

- Les travailleurs des entreprises de 100 employés et plus;
- Les étudiants à temps plein;
- Les personnes sans emploi;
- Le personnel des ministères, organismes et agences du gouvernement du Québec;
- Le personnel des ministères et organismes du gouvernement fédéral;
- Le personnel employé par les municipalités;
- Le personnel des établissements de formation des réseaux d'enseignement secondaire, collégial et universitaire;
- Les prestataires de la CNESST et de la SAAQ.